

Direction : Prévention et Sécurité

Prévention et Sécurité

REF : PREVSECU2009024

Signataire : AP/SS

OBJET : Mise en place d'une commission d'accueil des familles

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi du 5 mars 2007 relative à la Prévention de la délinquance qui a permis d'élargir les compétences du maire en matière de prévention de la délinquance notamment en améliorant les moyens d'intervention du maire auprès des familles par la proposition d'un soutien parental lorsqu'un enfant a posé un acte qui transgresse les limites,

Vu l'article L141-1 du Code de l'Action Sociale et des familles prévoyant que le Maire pourra adresser à une famille « des recommandations destinées à prévenir les comportements susceptibles de mettre l'enfant en danger ou de causer des troubles pour autrui »,

Vu la délibération du conseil municipal du 24 juin 2009 créant un Conseil Local de Soutien à la Parentalité (CLSP),

Considérant l'intérêt que porte la ville d'Aubervilliers au soutien et à l'accompagnement à la parentalité notamment par la mise en place d'un Conseil Local de Soutien à la Parentalité,

DELIBERE :

PREND ACTE de la création de la commission d'accueil des familles.

Le Maire